

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Hérault

Séance du 26 juin 2006

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	28

L'an deux mille six, le 26 juin à 17h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle de la Mairie à Puilacher sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

**Présents :** - M. CADILHAC Jean François - M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - M. JOVER Jean Marcel - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André — M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - M. Claude. CARCELLER - M. MATEU Gabriel - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC - Jean Paul M. ROQUAIN Jean Michel - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie - M. ANDRIEUX Jacques - M. GHIBAUT Jean-Pierre — M. BERTOLINI Jean Pierre - Mme GERBAL Renée - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole

**Absents excusés :** M. DIAZ Manuel - M. CABELLO Gérard - M. SANCHEZ Norbert - M. TOURET Jean Louis – M. Jean-François RUIZ - M. ASTIE Michel - Mme DEJEAN Anne Marie – M. PALOC Eric -

**Absents :** - M. SALASC Philippe - M. AGOSTINI Jean André - M. PONCE Jean-Claude - M. DEJEAN Maurice - M. SIDERIS André - M. DELFAU Gérard - Mme FOURNEL Michèle - Mme Isabelle VIVIEN

M. ASTIE Michel donne pouvoir à M. GHIBAUT Jean-Pierre  
M. SANCHEZ Norbert donne procuration à M. VILLARET Louis  
M. François GASTAN est désigné secrétaire de séance.

**Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.**

Date de convocation  
20 juin 2006

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

**48-2006 Aménagement des locaux de l'école de musique intercommunale à Gignac – attribution d'un fonds de concours**

Monsieur C. Carceller, rapporteur, explique que la commune de Gignac a prévu de réaliser des travaux d'aménagement du bâtiment de l'ancien chai Benezech situé avenue des moulins, occupée en partie par l'école de musique intercommunale.

La commune a prévu d'augmenter les espaces attribués à cette association afin de faire face aux besoins d'organisation des cours et d'aménager une salle plurivalente dédiée à des activités sportives et associatives.

Le coût de ces travaux est estimé à 448 730 € HT, comprenant les travaux de l'école de musique pour un montant de 254 240,61 € HT.

Monsieur C. Carceller précise que la communauté de communes participe annuellement au fonctionnement de l'école de musique intercommunale, dans le cadre de l'intérêt communautaire « soutien et mise en réseau de l'enseignement musical ». Il est donc proposé qu'elle participe également à l'aménagement de ses locaux par le biais d'un fonds de concours versé à la commune de Gignac, à hauteur de 50% du coût des travaux d'aménagement non subventionné par les partenaires financiers qui ont attribué des subventions, soit 69 526,56 €.

Travaux	€ HT	Subventions	€ HT	%
Ecole de musique	254 240,61	CG34	70 315,00	27,66
		CR L-R	44 872,50	17,65
		<i>Reste à financer</i>	<i>139 053,61</i>	<i>54,69</i>

**Le Conseil, Oûi l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'approuver le principe d'un soutien par la communauté de communes à l'aménagement des locaux de l'école de musique intercommunale Vallée de l'Hérault sur la commune de Gignac, par le versement d'un fonds de concours de 69 526,56 €
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes au versement de ce fonds de concours
- d'inscrire les crédits au budget par une décision modificative

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis VILLARET